

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent quatre-vingt-cinquième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 7 novembre 2016, à 9 heures, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Carole Boulebsol	Représentante de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
	Valérie Coulombe	Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
	Maud Gendron-Langevin	Représentante de la Faculté des arts
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mme	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Mélanie Marsolais	Représentante du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Maryse Rivard	Représente du Réseau québécois des femmes en environnement
M.	Marcel Simoneau	Directeur intérimaire du Service aux collectivités (président)
Mme	Anne Thibault-Bellerose	Représentant de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)
M.	Joseph Yvon Thériault	Représentant de la Faculté des sciences humaines
Mme	Claire Vanier	Agente de développement au Service aux collectivités

MEMBRES ABSENTES :

Mmes	Béatrix Beisner*	Représentante de la Faculté des sciences
	Anila Fejzo*	Représentante de la Faculté des sciences de l'éducation
	Carmen Gonzalez	Représentante de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux

INVITÉES :

Mmes	Lyne Kurtzman	Agente de développement au Service aux collectivités
	Josée-Anne Riverin	Agente de développement au Service aux collectivités
	Catherine Mounier	Vice-rectrice à la Recherche et à la création

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Marcel Simoneau préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de s'être rendus disponibles pour commencer la rencontre plus tôt. Il souligne qu'il s'agit de la première présence de mesdames Carole Boulebsol, de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, et Maryse Rivard, du Regroupement des femmes en environnement. Également, la Commission des études a procédé, lors de sa rencontre du 11 octobre 2016, au renouvellement du mandat de mesdames Lise Gervais et Nathalie Lafranchise, en plus de nommer mesdames Béatrix Beisner, Carmen Gonzalez, Mélanie Marsolais et Anne Thibault-Bellerose. Il invite les gens à faire un rapide tour de table afin de se présenter aux nouvelles membres. Enfin, il indique que mesdames Béatrix Beisner et Anila Fejozo prient le Comité de bien vouloir excuser leur absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Geneviève Pagé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié :

Ajout du point 3.2 Autres informations

Il est convenu que le point 7, Consultation du CSAC sur le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM, sera présenté avant le point 4, Projets de dégrèvement de formation et d'accompagnement. Également, le point 6.4, Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES, sera présenté avant les autres projets de recherche de manière à libérer madame Claire Vanier. Aux fins d'archivages, la numérotation ne sera toutefois pas modifiée.

2. Adoption du procès-verbal de la 184^e assemblée du 26 septembre 2016

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par monsieur Éric Giroux, appuyée par monsieur Joseph-Yvon Thériault, le procès-verbal de la cent quatre-vingt-quatrième assemblée ordinaire tenue le 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Informations

3.1 Tableau des suivis (Annexe CSAC-184-3.1)

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités signale que le tableau des suivis a été bonifié à la suite de la dernière rencontre du Comité. S'y sont ajoutés : une discussion portant sur le rôle et la présence des membres professeures, professeurs à leur comité de recherche facultaire respectif, de même que l'affichage du poste d'agente, agent de développement lié au Protocole syndical. Le processus de sélection et d'entrevue devrait débiter sous peu. Enfin, il

mentionne la nomination de membres du Comité des services aux collectivités par la Commission des études.

3.2 Autres informations

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle que les montants des subventions PAFARC étaient jusqu'à présent établis à 8 000 \$. Compte tenu de la disponibilité actuelle de fonds dans l'enveloppe PAFARC, le budget des projets de recherche présentés aujourd'hui sera de 9 000 \$. Ceci permettra aux chercheuses, chercheurs, entre autres, de tenir compte de la hausse des salaires étudiants dans leur budget.

3.3 Information des membres

Une agente de développement demande des précisions concernant les activités de mobilisation prévues pour cette semaine dans le milieu communautaire. Une membre explique que le milieu communautaire entame une série d'actions de trois jours qui lui permettra de sensibiliser la population à l'importance de ces organismes, à leur reconnaissance et à leur financement. Des représentantes, représentants rencontreront des députées, députés. Le mercredi 9 novembre, une marche est prévue au centre-ville de Montréal. Des événements de mobilisation, qui varient selon les régions, sont ainsi prévus durant trois jours.

7. Consultation du CSAC sur le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités explique à l'assemblée que la Direction de l'UQAM a confié à mesdames Louise Dandurand et Hélène P. Tremblay le mandat de consulter la communauté concernant une possible décentralisation de l'Université. Les consultantes ont présenté le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM au Conseil d'administration lors de la rencontre du 27 septembre dernier. Depuis, un espace de consultation virtuel, le wiki-Rectorat, a été mis en ligne afin d'une part de diffuser le rapport dans la communauté et, d'autre part, de recueillir les commentaires des gens. Il est donc possible pour le Comité des services aux collectivités de saisir l'occasion d'être entendu sur cette question. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités rappelle que le Comité des services aux collectivités a dans ses mandats de faire rapport de ses préoccupations à la Commission des études sur tout ce qui concerne les services aux collectivités à l'UQAM. Aussi, advenant qu'à la suite de la discussion les membres désirent transmettre une résolution officielle à la Commission des études, ils peuvent le faire.

Une membre voudrait, dans un premier temps, savoir si le Service aux collectivités a été entendu par les consultantes. Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que des rencontres ont été organisées en compagnie des vice-rectrices, vice-recteurs et de toutes les directrices, tous les directeurs de services. Ces rencontres, par vice-rectorats, permettaient de présenter le travail effectué dans les différents services. En ce qui concerne le Bureau de la vice-rectrice à la Recherche et à la création, la rencontre avec les consultantes a duré environ une heure trente minutes. Un tour de table a été effectué et à tour de rôle, les cadres présentaient leur service, leurs mandats et les enjeux.

À une membre qui demande ce qui a été relaté concernant le Service aux collectivités, le directeur intérimaire indique qu'il a présenté le mandat, les priorités et enjeux actuels du Service, le fonctionnement du Comité des services aux collectivités, les projets en cours et les

arrimages avec la Politique no 41 des services aux collectivités et la Politique no 10 de la recherche et de la création.

Une membre mentionne que les membres ont reçu par courriel la partie du Rapport concernant le Service aux collectivités. Elle signale que certains membres du Comité des services aux collectivités et de l'équipe du Service s'interrogent sur le sens à donner aux propos concernant le Service énoncés dans le Rapport. Tels qu'ils sont formulés, ceux-ci semblent laisser entendre qu'il pourrait y avoir des changements substantiels à ce service. Du point de vue des agentes de développement présentes, il est essentiel qu'un guichet unique demeure pour répondre aux besoins des groupes, ces derniers ne sachant pas toujours précisément comment définir leurs besoins en matière de services aux collectivités. Les agentes travaillent avec eux pour définir un projet et approcher des ressources professorales possédant l'expertise nécessaire. Par ailleurs, les projets sont de plus en plus multidisciplinaires et multifacultaires. Disperser les agentes de développement dans d'autres services ou facultés entraînerait une perte à cet égard. La collaboration entre les agentes, la mise en commun de leurs connaissances et expériences permet de guider les groupes dans leurs projets. Elles sont d'avis qu'une structure centralisée est nécessaire pour la bonne poursuite des travaux du Service aux collectivités.

Un membre indique avoir rencontré les consultantes avec les représentantes, représentants de sa faculté. Il n'a pas souvenir que la notion de services aux collectivités ait été abordée à ce moment, encore moins qu'il ait été question du Service aux collectivités lui-même. Il constate toutefois que ce qu'il lit dans le Rapport des consultantes correspond à ce qu'il entend dans l'Université concernant le Service. Il semble que, pour plusieurs, il s'agit d'un petit cercle de professeures, professeurs, essentiellement de la Faculté des sciences humaines, qui en bénéficient. Il indique que le Service doit prendre ces perceptions en considération et démontrer son ouverture vers d'autres préoccupations. Les protocoles sont en place depuis plusieurs années et pour éviter une décentralisation, il faut démontrer cette ouverture aux autres domaines.

Une membre abonde dans ce sens. Les préjugés à l'égard du Service aux collectivités sont connus et il importe de démontrer, par exemple, le nombre de professeures, professeurs par faculté et le nombre de projets multidisciplinaires. Le directeur intérimaire du Service mentionne qu'il est en poste depuis près de deux ans et constate que les préjugés à l'égard du Service sont effectivement tenaces.

La vice-rectrice à la Recherche et à la création profite du fait que les membres du Comité des services aux collectivités sont réunis pour venir les saluer. Elle les remercie de leur investissement dans les travaux du Comité. Elle saisit cette occasion pour faire un appel à tous afin de partager les travaux effectués à l'UQAM en innovation sociale. Elle a dernièrement rencontré monsieur Jean-Martin Aussant, directeur général du Chantier de l'Économie sociale et lui a fait part des données concernant ce qui est réalisé à l'Université à ce sujet.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités remercie la vice-rectrice à la Recherche et à la création pour cette brève rencontre avec le Comité. Il lui indique que le Comité discute en ce moment du Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM. La vice-rectrice à la Recherche et à la création incite les membres à donner leur opinion à ce sujet via les instances et le site wiki-Rectorat. Il s'agit d'un tournant important à venir pour l'Université et plus de gens participeront, plus il sera possible de dégager une opinion générale de la communauté sur le sujet. Elle remercie le Comité de son accueil et quitte la rencontre.

Une membre revient sur son intervention précédente à savoir qu'il serait des plus pertinent que le Service publicise les données liées à la provenance facultaire des professeures, professeurs.

Le directeur intérimaire du Service indique que ces chiffres paraissent annuellement dans le rapport du Service aux collectivités et que de plus, il avise chaque doyenne, doyen des projets acceptés par le Comité des services aux collectivités qui concernent des professeurs, professeurs de leur faculté. Il rappelle aussi que le volet service aux collectivités fait partie de la mission même de l'Université et que le fait qu'il y ait un service qui y soit dédié est propre à l'UQAM. Dans les dernières années, une tendance forte se dégage à développer des collaborations entre plusieurs professeurs, professeurs. Cela est notamment possible grâce à la mise en commun des compétences et connaissances des agentes de développement.

Une observatrice agente de développement note que depuis son arrivée au Service, il y a environ trois ans, elle a travaillé avec une centaine de professeures, professeurs et personnes chargées de cours. Chaque année, des chercheuses, chercheurs des sept facultés et École sont interpellés sur différents sujets de recherche. Les agentes tentent d'effectuer des pairages et de jumeler des chercheuses, chercheurs qui pourraient avoir des intérêts communs, mais elle rappelle qu'elles ne sont que trois agentes de développement et qu'il n'est pour l'instant pas possible d'en faire plus.

Un membre signale que le Rapport propose une décentralisation organisationnelle et budgétaire de l'UQAM. Toutefois, il doit y demeurer des services centraux. Il n'est pas d'avis que les ressources humaines et financières du Service aux collectivités devraient être dispersées dans les facultés. Mais il constate que le Service doit absolument s'ouvrir vers d'autres dimensions de la collectivité s'il veut perdurer.

Une membre profite de ce que la vice-rectrice à la Recherche et à la création a dit concernant l'innovation sociale pour rappeler que l'innovation sociale est la base même de la collaboration avec le Service aux collectivités. C'est d'autant plus incroyable à son avis que le Service aux collectivités soit constamment remis en question. Les préjugés envers le Service sont connus, elle ne comprend pas que ces mauvaises perceptions n'arrivent pas à être endiguées. Le Service aux collectivités dispose d'une expertise rare et propre à l'UQAM. Non seulement les recherches avec les partenaires suscitent l'intérêt de chercheuses, chercheurs internationaux, mais, également, les stratégies de transfert et la coconstruction des connaissances. À titre d'exemple de projets ayant mené à des innovations sociales émanant du Service, elle cite la mise en place d'un régime de retraite pour les employées, employés des organismes communautaires et le travail actuel pour l'établissement d'un régime d'assurances collectives pour ces mêmes personnes. Elle note que ce résultat est le fruit non seulement de la collaboration entre organismes et professeures, professeurs, mais également du travail des agentes. Elle signale que, sur ces questions, les trois domaines ont mis leurs efforts en commun. Elle déplore que ces résultats tangibles, parmi d'autres, ne soient pas reconnus par la communauté universitaire comme de l'innovation sociale. Il est vrai que les protocoles existent depuis plusieurs années, mais il est aussi vrai que les inégalités sociales existent toujours et que, tant qu'elles existeront, il faudra continuer à œuvrer ensemble contre elles.

Une observatrice agente de développement mentionne que sa compréhension du Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM est que le Service aux collectivités ne fait pas partie des services devant demeurer centralisés. Alors qu'il est clairement mentionné que le Service de la recherche et de la création et le Service des partenariats et du soutien à l'innovation doivent demeurer centralisés.

Un membre s'inquiète du fait que les paragraphes concernant ces deux autres services soient très clairs, ce qui n'est pas le cas de celui concernant le Service aux collectivités. Il y a une méconnaissance et beaucoup de préjugés à son endroit. Ce membre siège à titre d'observateur au comité de recherche facultaire et note que le Service n'y est pas connu. Il estime que le Service doit mettre l'accent sur l'importance de conserver un guichet unique dans l'Université pour le contact avec les organismes et miser sur le développement de projets multidisciplinaires

et multifacultaires. Les projets abordés via le Service concernent des thématiques très actuelles et il importe de le faire connaître. Il rappelle qu'il y a trois ans, la directrice du Service avait organisé le Kiosque du Service aux collectivités qui a permis de publiciser ses réalisations auprès de la communauté.

Une membre signale qu'il faudra marteler que la centralisation est essentielle pour le Service aux collectivités. Les réflexions sur le fonctionnement du Service devraient survenir ensuite. Certaines professeures, certains professeurs qui y collaborent ont de la difficulté à le faire reconnaître dans leur propre faculté. Une décentralisation de l'expertise du Service serait très néfaste pour la poursuite des projets et pour les groupes, il serait très difficile de faire des démarches directement auprès des chercheuses, chercheurs. Il faut maintenir ce lien.

Une autre membre mentionne que beaucoup d'éléments ont été soulevés et qu'elle ne souhaite pas les répéter. Elle veut toutefois préciser qu'elle est aussi d'avis qu'il est plus que pertinent que le Service soit plus visible et mette de l'avant les réalisations que sa contribution a permis.

Une membre souligne que l'approche est parfois difficile avec les facultés à ce sujet. Il faudrait que les membres professeures, professeurs siégeant au Comité des services aux collectivités puissent obtenir un siège votant aux comités de recherche de leur faculté respective. Qu'il y ait également des rencontres avec les vice-doyennes, vice-doyens à la recherche des facultés pour les informer de ce qu'est le Service aux collectivités et du travail qui s'y fait. Il est primordial de conserver une porte d'entrée pour les groupes qui n'ont pas accès à l'Université. C'est la mission même du Service aux collectivités. Tant mieux si les projets du Service débouchent sur de l'innovation sociale, mais, le but, la raison d'être du Service doit demeurer l'accès aux ressources universitaires pour les groupes qui en ont besoin. Depuis qu'elle siège au Comité, soit bientôt trois ans, elle entend constamment qu'il importe que le Service se fasse connaître dans l'Université même. Or, depuis deux ans, le fait qu'il y ait une direction intérimaire empêche l'expansion du Service. Sans aucun reproche envers le directeur intérimaire, elle note que tant qu'il n'y aura pas les ressources permettant qu'il y ait une direction à temps plein et l'ajout d'agentes, agents de développement, le Service peut difficilement prendre une place plus imposante dans l'Université. Les agentes de développement sont déjà surchargées de travail. Il faut que l'Université accorde les ressources nécessaires. Elle signale que l'apport original du Service semble plus reconnu à l'internationale qu'à l'interne.

Une membre mentionne qu'elle a d'ailleurs participé à un colloque en France où il était entre autres question du Service aux collectivités et du travail collaboratif effectué avec des organismes et groupes communautaires.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités revient sur quelques informations mentionnées plus tôt. D'abord, concernant les aspects d'innovation sociale abordés par la vice-rectrice à la Recherche et à la création, il précise qu'il siège au conseil d'administration de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) qui est l'un des organismes fondateurs de la Maison de l'innovation sociale. Il a pu suivre de très près le développement de ce projet. Il mentionne que l'UQAM a été écartée depuis le début et que cette question a été abordée lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du TIESS. C'est aussi ce qui explique l'intervention de la vice-rectrice à la Recherche et à la création auprès de monsieur Jean-Martin Aussaut, directeur général du Chantier de l'innovation sociale. Il importe que l'Université participe également à la mise sur pied de la Maison de l'innovation sociale.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités revient ensuite sur la question de l'intérim au Service aux collectivités. Au printemps prochain, la période de congé sans solde de deux ans accordée à madame Sylvie De Grosbois arrivera à échéance et il sera possible d'afficher et de pourvoir le poste. Il croit que la consolidation du poste de directrice, directeur du Service aux collectivités par une titulaire régulière, un titulaire régulier confirme la volonté de la vice-rectrice

à la Recherche et à la création de maintenir le Service en place. En ce qui a trait à la nécessité de faire davantage connaître le Service, il ne peut qu'abonder en ce sens. Il indique que depuis son arrivée en fonction, le site Web du Service a été complètement revu. Il est maintenant possible d'avoir accès en ligne aux rapports des différents domaines, de même qu'aux projets.

Une membre s'interroge sérieusement sur la perception des deux consultantes concernant le Service aux collectivités. Elle ne comprend pas qu'elles en soient venues à une telle conclusion sans avoir discuté avec le personnel du Service ou avec le Comité des services aux collectivités. Les auteures mentionnent qu'il y a un problème à résoudre sans indiquer quel est ce problème ni même poser de pistes de solution.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités est d'avis qu'une personne a émis un commentaire à cet effet lors d'une rencontre avec les consultantes et que celles-ci l'ont retenu. Il rappelle que le Service dispose de ressources intéressantes : les agentes de développement, les sommes liées au programme PAFARC et une banque annuelle de dégrèvements.

Un membre signale qu'au-delà de la publicisation des projets effectués par le Service, il faut tenir compte qu'une autre conception différente de la collectivité se dessine et que le Service aux collectivités semble y être absent. Le Service aux collectivités travaille essentiellement sur des enjeux issus des milieux populaires. Par exemple, l'UQAM a été à l'avant-garde de l'innovation sociale, mais a été complètement écartée du projet de Maison de l'innovation sociale où l'Université Concordia et HEC sont présentes. Dans ce projet, l'innovation sociale n'est pas perçue comme émanant seulement du milieu communautaire. La définition de l'innovation sociale du Service aux collectivités serait-elle trop restreinte? De même, le Service des partenariats et du soutien à l'innovation lance un chantier sur le sujet et le Service aux collectivités n'y est pas impliqué. Il faut renforcer l'idée que l'innovation sociale peut également émaner du milieu communautaire.

Les membres du Comité des services aux collectivités conviennent de rédiger une résolution à l'intention de la Commission des études.

Aux termes des discussions, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1168

ATTENDU le Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM déposé par mesdames Louise Dandurand et Hélène P. Tremblay en septembre 2016, et plus particulièrement les pages 25, 28 et 29;

ATTENDU la Politique no 41 des services aux collectivités;

ATTENDU que le Service aux collectivités a développé dans les 40 dernières années une expertise particulière en termes de recherche, création et formation avec les groupes ciblés par la Politique no 41;

ATTENDU que cette expertise, minoritaire dans chacune des facultés, est grandement bonifiée par l'existence d'un lieu où peuvent se dérouler les échanges et discussions interfacultaires;

ATTENDU la grande portée des activités du Service aux collectivités qui rejoint, bon an mal an, une centaine de professeures, professeurs et plus de cent étudiantes, étudiants issus des sept facultés et École;

ATTENDU la reconnaissance de la transdisciplinarité et l'apport mutuel des groupes et des ressources professorales dans la coconstruction des connaissances et leur utilisation tant universitaire que par les groupes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE le maintien de la structure institutionnelle du Service aux collectivités, incluant :

- la mission telle que formulée dans la Politique no 41 des services aux collectivités;
- l'instance décisionnelle du Comité des services aux collectivités (article 7.9 du Règlement no 2 de régie interne) comme structure interfacultaire et paritaire avec les collectivités externes visées par la politique;
- l'intégrité des ressources matérielles et humaines actuelles du Service aux collectivités;

RECOMMANDE fermement le maintien de l'autonomie du Service aux collectivités par rapport aux autres instances de recherche (Service de la recherche et de la création, Service des partenariats et du soutien à l'innovation) étant donné la mission particulière à triple volets (recherche/création, formation et mobilisation des connaissances) ainsi que le maintien de la structure de guichet unique qui permet de mieux répondre aux besoins des groupes et d'avoir une vision globale et interdisciplinaire;

RÉAFFIRME l'importance du travail particulier d'accompagnement et de médiation par les agentes de développement auprès des groupes qui n'ont traditionnellement pas accès aux ressources universitaires afin d'assurer l'implication des groupes dans chacune des étapes des projets partenariaux pour le bon déroulement des recherches et des formations ainsi que pour le réinvestissement des connaissances dans l'action;

ENCOURAGE le renforcement de liens avec les comités facultaires de la recherche et renouvelle sa recommandation de voir chacune, chacun des représentantes, représentants facultaires siéger avec droit de vote sur ces comités facultaires;

MANDATE le directeur par intérim du Service aux collectivités pour transmettre la présente résolution à la Commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Projets de dégrèvement de formation et d'accompagnement

4.1 Impact et retombées des entreprises collectives et organisations sociales sur le développement des territoires : définir et transférer les outils de mesure (Annexe CSAC-185-4.1)

Madame Anne Thibault-Bellerose quitte la salle pour la présentation de ce point.

Une membre présente le projet intitulé Impact et retombées des entreprises collectives et organisations sociales sur le développement des territoires : définir et transférer les outils de mesure, initié par l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) et par le Chantier de l'économie sociale, en compagnie de la professeure Marie J. Bouchard du

Département d'organisation et ressources humaines. Le but de la demande vise à accorder du temps à la professeure pour travailler auprès de ces groupes afin de développer des indicateurs sur la culture d'évaluation. Le projet s'échelonne sur une période de trois ans. La prémisse est que les groupes auraient développé différents outils d'évaluation qui pourraient être transférables à d'autres organismes. Pour évaluer le tout, il faut connaître et s'appropriier la culture d'évaluation de ces organismes.

L'évaluatrice mentionne qu'elle aurait voulu en savoir plus sur ce que la professeure entend faire concrètement. Également, elle s'interroge sur le fait que la professeure indique, dans les retombées possibles de sa recherche, que cela permettra la création d'un cours en sociologie. Or, elle enseigne au Département d'organisation et ressources humaines et ne justifie pas pourquoi le Département de sociologie serait intéressé à obtenir un tel cours et qui l'enseignerait. Il en va de même sur le fait qu'elle énumère que des stages ou des travaux universitaires pourraient découler de ce projet, sans étayer davantage. Elle aurait également voulu en savoir plus sur l'accompagnement dans l'action.

L'évaluatrice conclut en indiquant que le projet est bien présenté, la problématique est claire, bien qu'il ne soit pas fait mention d'appui méthodologique sur les recherches et publications d'autres auteurs. Elle énonce ensuite les notes qu'elle a attribuées au projet.

Une autre évaluatrice indique pour sa part avoir été plus sévère dans son évaluation. Ce projet est intéressant, l'expertise de la professeure et des membres du comité d'encadrement semble avérée. Toutefois, elle estime que le sujet des outils de mesure d'évaluation a abondamment été étudié dans les dernières années. Depuis qu'elle siège au Comité des services aux collectivités, elle en a vu passer quelques-uns. Elle aurait aimé que la professeure consulte les rapports en découlant et en fasse mention. Ce projet est tout de même intéressant dans la logique de la coconstruction des connaissances. Il manque toutefois de cohérence sur certains aspects.

Un membre estime les notes attribuées bien élevées considérant d'une part les critiques sur le projet et, d'autre part, le fait qu'il s'agisse d'un dégrèvement représentant la moitié d'une tâche annuelle. Une membre explique que les évaluations qui sont présentées au Comité sont sujettes à discussion et que la notation peut être modifiée selon l'analyse et l'évaluation qu'en font les autres membres du Comité des services aux collectivités.

Une évaluatrice reconnaît avoir peut-être été généreuse dans sa notation, mais souligne que la professeure effectuera beaucoup d'heures contact avec les gens des organismes. Il ne faut pas sous-estimer la charge de travail que représentent ces heures contact et la préparation nécessaire. Une autre membre abonde en ce sens. À l'instar de la prestation d'un cours qui demande des heures de préparation et de correction, il faut tenir compte de la préparation requise. La professeure doit justifier les heures contact dans sa demande de dégrèvement, mais elle travaillera au moins trois fois plus pour se préparer.

À la lumière des discussions, le Comité des services aux collectivités attribue la note de 88,8 % au projet.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1169

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation et d'accompagnement dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) et par le Chantier de l'économie sociale;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation et d'accompagnement sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Nathalie Lafranchise, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Impact et retombées des entreprises collectives et organisations sociales sur le développement des territoires : définir et transférer les outils de mesure, et lui accorde la note de 88,8 %;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Marie J. Bouchard, professeure au Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la formation intitulée Impact et retombées des entreprises collectives et organisations sociales sur le développement des territoires : définir et transférer les outils de mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Anne Thibault-Bellerose réintègre la salle.

5. Projets de dégrèvement de recherche ou de création - Évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 26 octobre 2016

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le rapport du sous-comité de la recherche. Il indique que les évaluatrices, évaluateurs résumeront leur évaluation des projets.

5.2 Béati, un modèle de philanthropie alternatif? Accompagner le changement social en le finançant (Annexe CSAC-185-5.2)

Monsieur Sylvain Lefèvre et madame Claire Vanier quittent la salle.

Un évaluateur présente le projet intitulé Béati, un modèle de philanthropie alternatif ? Accompagner le changement social en le finançant, tel que déposé en annexe. Il indique que ce

projet découle d'un intérêt commun de la Fondation Béati et du professeur Sylvain Lefèvre, du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale. Le projet initial de recherche a été soutenu par le PAFARC au mois d'avril 2014 avec la note de 84 %. Le professeur s'intéressait alors aux pratiques de financement des organismes. Ce projet est complété et ses résultats prêts à être publiés. Une demande pour l'attribution d'un dégrèvement de recherche est déposée afin de permettre au professeur de développer avec le partenaire une stratégie de diffusion et d'appropriation des résultats par publics cibles. Le sous-comité de la recherche attribue une note de 126,5, soit une mention A.

Une évaluatrice ajoute que les nouveaux besoins de l'organisme ont été bien identifiés. Ce n'est pas par manque de temps que le professeur dépose cette demande, mais bien parce qu'un nouveau mandat lui est confié, découlant de la recherche effectuée précédemment. Il s'agit d'un bon projet.

Une membre indique qu'il y a beaucoup d'intérêts en ce moment concernant la philanthropie. Elle estime qu'il est tout à fait pertinent que les travaux de cette recherche soient publiés.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1170

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fondation Béati;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Sylvain Lefèvre du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé Béati, un modèle de philanthropie alternatif? Accompagner le changement social en le finançant, et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Sylvain Lefèvre, professeur au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Sylvain Lefèvre et madame Claire Vanier réintègrent la salle.

5.3 La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains (Annexe CSAC-185-5.3)

Un évaluateur présente le projet intitulé La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains, déposé par la Ligue des droits et libertés et la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques. Il indique que ce projet avait été soutenu par le PAFARC en 2015 et avait obtenu la note de 85 %. Ce projet vise à réaliser quatre capsules de formation en ligne. Une étudiante, un étudiant y sera associé à titre de stagiaire. Le projet semble très solide.

Une évaluatrice indique que les besoins de l'organisme sont bien présentés. L'idée de faire des capsules de formation accessibles en ligne est très intéressante. Elle indique toutefois qu'il est présomptueux de penser que tous les jeunes ont la capacité de réaliser de telles capsules, tel qu'inscrit au projet.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1171

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Ligue des droits et libertés;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Lucie Lamarche du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement aux fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence

sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Maud Gendron-Langevin, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement aux fins de recherche intitulé La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains, et lui accorde la note A;

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Projets Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) - Évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

6.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 26 octobre 2016

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités présente le rapport du sous-comité de la recherche. Il indique que madame Claire Vanier est l'agente de développement liée à trois projets. Afin de la libérer, le Comité procédera d'abord à l'étude du point 6.4.

6.4 Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES (Annexe CSAC-185-6.4)

Madame Carole Boulebsol quitte la salle.

Une évaluatrice présente le projet intitulé Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES, présenté par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et la professeure Christine Thoër du Département de communication sociale et publique. Elle indique que ce projet est celui au sujet duquel le sous-comité de la recherche avait le plus de réserve. Il s'agit d'une recherche / intervention qui s'intéresse à un domaine très pointu et complexe. La professeure et l'organisme veulent évaluer la mise en place de communautés virtuelles de pratiques. Le sous-comité aurait voulu obtenir davantage d'informations concernant l'étudiante, étudiant qui y participera. Cette étudiante, cet étudiant devra effectuer un travail pour lequel le sous-comité de la recherche ne peut évaluer son expertise et sa capacité à le réaliser. Il aurait dû également être précisé comment la professeure entend encadrer ce travail. L'expertise de la professeure à ce sujet est, quant à elle, bien démontrée. Il s'agit peut-être plus d'un problème lié à la rédaction de la demande de subvention plutôt que de préparation. Considérant que le Gouvernement pousse actuellement au développement de communautés virtuelles de pratiques, la pertinence sociale de ce projet est avérée. Enfin, l'échéancier du projet semble peu réaliste. Il y est établi que

l'étudiante travaillera cinq heures par semaine pendant un an et demi. Cela semble incohérent avec le budget alloué par le PAFARC.

Un évaluateur abonde en ce sens. Il ajoute avoir eu de la difficulté à bien circonscrire le projet, à savoir s'il était déjà amorcé ou en voie de l'être.

Une autre évaluatrice indique que le sous-comité de la recherche a beaucoup discuté de ce projet et tenté de le comprendre malgré le manque de clarté de la demande, qui semble attribuable à un problème d'écriture. Toutefois, le projet est très riche, et probablement trop pointu pour être financé ailleurs. Il répond aux exigences du Comité des services aux collectivités et le sous-comité de la recherche recommande qu'il soit financé. Il propose également à la professeure de clarifier le rôle de l'étudiante et que cette dernière siège au comité d'encadrement du projet.

Le sous-comité de la recherche a attribué au projet la note de 77,5 %.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1172

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-6.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Christine Thoër du Département de communication sociale et publique;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefevre, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 9 000 \$ à madame Christine Thoër, professeure au Département de communication sociale et publique, pour le projet de recherche intitulé Recherche évaluative du processus de déploiement d'une communauté virtuelle de pratique (CVP) : le cas de CVP de la CLES, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Carole Boulebsol réintègre la salle.

6.2 L'Astérisk, un modèle de milieu de vie à développer? (Annexe CSAC-185-6.2)

Madame Claire Vanier quitte la rencontre.

Un évaluateur présente le projet intitulé L'Astérisk, un modèle de milieu de vie à développer?, présenté par l'organisme Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT et la professeure Line Chamberland du Département de sexologie. L'Astérisk est un lieu créé il y a maintenant trois ans afin de permettre aux jeunes LGBT de se retrouver. Des organismes y occupent également quelques espaces de travail. Il s'agit d'un endroit novateur, situé en plein cœur du Village. L'organisme et la professeure veulent élaborer des pistes de réflexion sur la pertinence de tels lieux de rassemblement. La pertinence du projet est bien démontrée. Toutefois, il aurait été pertinent de développer davantage la méthodologie. Bien que le questionnaire qui sera disponible en ligne soit bien construit, il n'est pas évident que les jeunes prendront le temps requis pour le compléter. Les retombées du projet ne semblent pas significatives et devraient être davantage élaborées.

Une évaluatrice ajoute qu'il paraît ambitieux de rejoindre une centaine de personnes via le questionnaire alors qu'il y a une centaine d'utilisatrices, utilisateurs de l'Astérisk. Elle signale que le travail de l'étudiante, étudiant semble sous-évalué. Somme toute, il s'agit d'une initiative unique et la professeure a toute l'expertise nécessaire pour mener à bien ce projet.

Un autre évaluateur ajoute que ce projet est solide et que sa faiblesse réside dans sa méthodologie qui s'intéresse plus au ressenti qu'à l'observation.

Un membre interroge le Comité à savoir si dans l'évaluation qui est effectuée, il faut tenir compte des autres appuis financiers dont bénéficie la professeure. Dans ce cas-ci, la professeure Chamberland a obtenu le financement d'une chaire de recherche à hauteur de 2,5 M \$ et une somme supplémentaire de 100 000 \$ lui a été attribuée. Elle est très financée pour la réalisation de ses projets de recherche. Est-ce que le Comité des services aux collectivités doit en tenir compte? Doit-il privilégier les sujets plus marginaux qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement?

Un membre indique qu'il s'agit d'une très bonne question. La situation particulière de cette année fait qu'il n'y a pas de compétition entre les projets, mais, lorsqu'il y en a, le Comité devrait-il tenir compte de ces facteurs, que ce soit le financement des chaires de recherche ou celui provenant d'organismes subventionnaires. Un membre suggère que ces questionnements s'ajoutent à la discussion qui aura lieu cet hiver concernant les critères d'évaluation. Il paraît tout à fait pertinent que le Comité des services aux collectivités entame une réflexion à cet égard.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1173

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-6.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Line Chamberland du Département de sexologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 992,53 \$ à madame Line Chamberland, professeure au Département de sexologie, pour le projet de recherche intitulé L'Astérisk, un modèle de milieu de vie à développer?, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 L'accès aux services de soutien à la participation sociale, lors de la transition à la vie adulte, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (Annexe CSAC-185-6.3)

Un évaluateur présente le projet intitulé L'accès aux services de soutien à la participation sociale, lors de la transition à la vie adulte, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce projet est présenté par un regroupement d'associations œuvrant en intégration sociale et auprès de personnes handicapées et la professeure Nathalie Poirier du Département de psychologie. L'objectif vise à analyser les transformations des actions publiques posées pour favoriser le soutien à la transition à la vie adulte des personnes ayant une déficience intellectuelle. L'échéance, établie sur deux ans, est réaliste. L'absence de stratégie de transfert des connaissances ou de diffusion porte le sous-comité à croire qu'une demande de dégrèvement à cet effet sera déposée dans les prochaines années. À la lecture du dossier, le sous-comité de la recherche s'interroge sur le fait qu'il n'y soit pas fait mention de travaux antérieurs sur le sujet. Comme s'il s'agissait de la première étude effectuée à ce propos. Aucune publication émanant des groupes ou de l'extérieur n'est citée. Il aurait été intéressant de connaître le cadre théorique existant. Il évalue que la méthodologie utilisée paraît un peu faible et qu'il y aura lieu d'aller chercher une expertise dans un champ de recherche similaire, soit en travail social, en science politique ou en sociologie.

Un autre évaluateur indique être en accord avec cette évaluation. À la lecture du projet, il se dégage l'impression que plusieurs personnes l'ont rédigé et qu'il manque un fil conducteur qui bonifierait la compréhension du lecteur. Une évaluatrice abonde dans le sens des deux

évaluations présentées et indique que le sous-comité de la recherche a attribué au projet une note de 82,3 %.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1174

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-6.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), la Fédération des Mouvements Personnes d'Abord du Québec (FMPDAQ), le Mouvement Personnes handicapées pour l'accès aux services (Mouvement PHAS) et la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Nathalie Poirier du Département de psychologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Maud Gendron-Langevin, appuyé par madame Valérie Coulombe, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 9 000 \$ à madame Nathalie Poirier, professeure au Département de psychologie, pour le projet de recherche intitulé L'accès aux services de soutien à la participation sociale, lors de la transition à la vie adulte, pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Éclairer le débat sur l'élaboration des politiques publiques sur les pesticides (Annexe CSAC-185-6.5)

Madame Maryse Rivard quitte la rencontre.

Une évaluatrice présente le projet intitulé Éclairer le débat sur l'élaboration des politiques publiques sur les pesticides présenté par Équiterre, Vigilance OGM, le Réseau des femmes en environnement et la professeure Louise Vandelac du Département de sociologie. Il s'agit d'un

projet très solide, dont le partenariat est bien établi et l'expertise de la professeure avérée. Les besoins du groupe sont bien démontrés. C'est en ce qui a trait au transfert des connaissances que des difficultés se présentent. Il est plus difficile de voir à qui cette recherche s'adresse. Les évaluatrices, évaluateurs s'interrogent à savoir s'il s'agit de réitérer les recherches existantes pour ensuite tenter de comprendre pourquoi les gouvernements n'adoptent pas de mesures limitant l'utilisation des pesticides. Les groupes désirent mettre en commun des études pour faire pression sur les gouvernements or, ces derniers possèdent déjà ces études. Le projet consiste donc en une méta-analyse démontrant que les pesticides ont des impacts néfastes sur la santé et sur l'environnement.

Un évaluateur mentionne que les doutes entourant la méthodologie utilisée s'expliquent probablement encore une fois par un problème de formulation. À la lecture du projet, une phrase sème le doute, mais le reste demeure tout à fait cohérent. Cette phrase donne l'impression d'une inadéquation entre les objectifs de la recherche et la méthodologie.

Un membre explique avoir eu un questionnement similaire à l'égard du financement de ce projet. Cette thématique est étudiée par l'Institut santé et société et la professeure a également obtenu du financement du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FQRSC). Il constate qu'il s'agit d'un projet complémentaire à celui qui est financé, mais il s'interroge sur la pertinence de soutenir de tels projets.

Le directeur intérimaire du Service aux collectivités indique que le Comité juge de ce qui lui est présenté et de ce qui est propre aux services aux collectivités. Il ne prend pour l'instant pas en compte le fait que d'autres aspects des projets soient financés ou non par d'autres organismes.

Une évaluatrice signale qu'à la lecture seule du dossier déposé, des lacunes émergent concernant certains aspects, mais sachant qu'il s'insère dans le cadre d'un projet global, le projet devient plus clair. Par ailleurs, elle souligne que la pondération actuelle des projets évalués par le sous-comité de la recherche entraîne l'octroi de dégrèvements ou de financement alors que des problèmes méthodologiques ou de problématiques sont constatés. Il pourrait être pertinent de revoir cette pondération.

Un autre évaluateur abonde en ce sens et ajoute que ce serait d'autant plus pertinent que les effets de la grève du Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s (SÉTUE) ne se feront plus sentir l'an prochain et qu'il y aura probablement plus de projets déposés.

RÉSOLUTION 2016-CSAC-1175

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-185-6.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par Équiterre, Vigilance OGM et le Réseau des femmes en environnement;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Louise Vandelac du Département de sociologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Anne Thibault-Bellerose, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 9 000 \$ à madame Louise Vandelac, professeure au Département de sociologie, pour le projet de recherche intitulé Éclairer le débat sur l'élaboration des politiques publiques sur les pesticides, pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Dépôt de documents

- D.1 – Programme de dégrèvement de formation et d'accompagnement
- D.2 - Programme de dégrèvement de recherche
- D.3 - Programme d'aide financière à la recherche (PAFARC)
- D.4 - Tableau des octrois de dégrèvements de formation et de recherche

9. Divers

Aucun point n'est soulevé.

10. Clôture de la séance

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU _____ 2017.
VC/vvp